

# LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Fructidor, an VI.



Conseils extraordinaires tenus à Constantinople. — Conseil tenu à Naples pour l'augmentation des forces de terre et de mer. — Célébration du 10 août par les Français dans la citadelle de Turin. — Bulletin de Rastadt. — Situation critique où se trouve le pays des Grisons et les patriotes de ce pays. — Nouvelles diverses d'Angleterre et de Paris.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 27 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

## TURQUIE.

De Constantinople, le 22 messidor.

La nouvelle de la prise de Malte, arrivée ici il y a trois jours, a donné lieu à plusieurs conseils extraordinaires. Le grand-seigneur fit aussi-tôt appeler le Reis-effendi, avec lequel il resta enfermé pendant plusieurs heures. Le même jour, il y eut un divan extraordinaire, où il fut pris des résolutions importantes, dont S. H. ordonna qu'il fût donné communication aux ambassadeurs de Russie & d'Angleterre. Des couriers furent ensuite expédiés, tant par la Porte, que par ses ministres, à Londres & à Petersbourg. Le Reis-effendi donna ordre d'élever de nouvelles batteries aux forts qui défendent l'entrée du détroit des Dardanelles. Les troupes Asiatiques étoient en marche pour se porter du côté de Widdin, & se rendre dans les isles de l'Archipel,

## ITALIE.

De Naples, le 8 thermidor.

Dans un conseil d'état, tenu le 5 de ce mois, il a été unanimement résolu que les forces de terre & de mer soient considérablement augmentées; qu'on presseroit les préparatifs militaires; que le ministère des finances enverroit chaque mois un million de ducats à la disposition du ministre de la guerre. Le marquis de Gallo a reçu ordre de fournir désormais des rapports sur les opérations de son gouvernement, & de ne plus agir que de concert avec M. Acton, dont le crédit n'a jamais été plus grand. Le gouvernement napolitain se prépare sérieusement à la guerre; il compte sur l'appui des Anglais par mer, & sur celui des Autrichiens par terre: il est persuadé que sa cavalerie, qui n'est pas sans quelque valeur, lui sera une grande ressource. Il se dissimule donc que des germes de rébellion couvent dans presque toutes les parties des îles Siciles; il ignore donc qu'au premier signal ses frontières peuvent être envahies par une armée composée de Français, que sans doute il ne dédaigne pas; de cette lé-

gion polonoise, dont la valeur n'est assurément pas contestée; de ces Romains même qu'il faut se garder de confondre avec les ridicules troupes du pape, & en qui la haine seule pour les Napolitains pourroit tenir lieu de courage.

De Turin, le 24 thermidor.

Les Français ont célébré le 10 août dans notre citadelle. Ginguené, Colin, le ministre cisalpin, ont dansé de tout leur cœur. Plusieurs patriotes piémontais y ont été admis. Saint-André, Solar, Adami, sont toujours en place.

Le marquis Pallavicini, qui avoit pris Porto-Morizio, la Piève, &c., dans les dernières affaires avec les Liguriens, est fêté ici comme un héros sauveur de la monarchie.

De Gènes, le 23 thermidor.

Une petite escadre portugaise, composée de quatre vaisseaux de ligne & une frégate, croise dans les environs du cap Corse, pour observer le second armement qui se prépare à Toulon.

## HONGRIE.

De Semlin, le 18 thermidor.

Les troupes du grand-seigneur ont reçu, avec des renforts considérables, l'ordre de s'avancer de nouveau sur Widdin pour tenter un nouvel assaut.

La gazette de Brun dit que la Porte doit avoir offert à l'Autriche certains avantages, si elle veut lui fournir des troupes & de l'artillerie pour la conquête de Widdin.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 22 thermidor.

Il est arrivé hier un courrier extraordinaire avec des dépêches de Constantinople, en date du 7 de ce mois, annonçant que le général Buonaparte a débarqué, le 15 messidor, à Alexandrie avec son armée. Cette nouvelle peut être regardée comme certaine.

## TYROL.

D'Innspruck, le 24 thermidor.

Aux changemens déjà annoncés dans le commandement des armées autrichiennes, il faut ajouter ceux qui suivent: Sous le général de Wins, qui a actuellement le commandement en chef de l'armée d'Italie, seront employés les généraux Frolich & Krak, à Venise; le prince d'Orange & le général comte Spaur, à Vérone; le général Hoze viendra dans le Tyrol; le général Gummer à Legnano; & le général prince de Reuss sera employé à l'armée de Bavière, ou sur le Lech.

## ALLEMAGNE.

*Bulletin de Rastadt, le 1<sup>er</sup> fructidor.**Texte du conclusum de la députation de l'Empire, pris dans la séance d'hier.*

Le commissaire impérial, pour condescendre aux instances réitérées de la députation de l'Empire, a déclaré le 28 aux ministres français que la députation avoit pris une résolution formelle concernant Ehrenbreitstein, &c. &c., dont les dispositions sont connues; mais que l'importance de l'objet, sous le rapport militaire, l'obligeoit à attendre à cet égard des instructions de sa cour, & qu'il ne pouvoit s'expliquer & ne s'expliqueroit sur son accession, qu'après les avoir reçues. On lui a demandé si sa déclaration étoit officielle.

Sur sa réponse négative, les ministres français ont déclaré qu'en ce cas ils ne pouvoient continuer la discussion sur cet objet, & qu'ils attendoient une prompte réponse de la députation sur leur dernière note.

En conséquence, dans la 58<sup>e</sup>. séance d'aujourd'hui, il a été décrété que la députation d'Empire feroit la réponse suivante :

« La députation s'est expliquée clairement depuis longtemps sur tous les points de la dernière note des ministres français. Son *conclusum* concernant Ehrenbreitstein est conçu en ces termes : (ici l'art. 3 est répété mot à mot tel que nous l'avons imprimé). Mais comme la commission impériale s'est réservée la faculté de donner dans peu sur cet objet la déclaration nécessaire, la députation est forcée de se borner à instruire les ministres français de la situation des choses, & à leur donner l'assurance qu'elle n'a rien plus à cœur que d'accélérer la marche des négociations ».

On nourrit ici avec des bruits les plus absurdes la malveillante crédulité de beaucoup d'envoyés. Tandis qu'on sait Buonaparte arrivé à sa destination, ils s'amusent à se répéter à l'oreille qu'il est pris par les Anglais; que Malte est pris aussi; qu'il ne reste plus un Français dans la Méditerranée; & pour rendre ce récit plus pathétique, ils font mourir Nelson sur des tas de lauriers. La députation d'Empire paroît avoir eu le bon esprit de ne pas s'en laisser imposer par des fables aussi ridicules, & de n'en être pas moins obséquieuse à l'égard des Français.

Le ministre Roberjeot est arrivé ici hier à 9 heures du soir. On le dit porteur des dernières dispositions du directoire au sujet des négociations.

## REPUBLIQUE HELVETIQUE.

*De Zurich, le 27 thermidor.*

Suivant les lettres de Coire, du 19 de ce mois, les affaires politiques de ce pays sont dans l'état le plus critique; & les patriotes grisons sont perdus, s'ils ne sont pas soutenus par la France. A Underwald, la proposition de la réunion à l'Helvétie a été défendue sous peine de la vie. A Zizers, les patriotes ont été maltraités, & il y a eu du sang répandu. A Trims, on est tombé sur le lieutenant-colonel Meyer, quoiqu'il n'eût pas proféré une parole; il a failli perdre la vie. Les notes du ministre français ont été déchirées, foulées aux pieds & jetées par la fenêtre. A Coire, il y a eu des tribus qui ont demandé des secours autrichiens; ce qui a donné lieu à de nouvelles notes de Florent Guyot, résident de France: mais comme elles n'étoient pas appuyées par le général, elles n'ont servi à rien. Les gens de toutes les classes disoient :

*La France nous laisse le choix de nous réunir ou non à la Suisse; elle semble vouloir nous laisser neutres, & nous abandonner à notre propre volonté: mais elle nous le conseille à peine. Si la France nous disoit qu'elle le desire, qu'elle veut la réunion, nous saurions que cela est sérieux, et nous y consentirions. Florent Guyot a demandé satisfaction des évènements arrivés à Coire, Trims & Zizers.*

On dit qu'il y a 9 mille Autrichiens dans la seigneurie qui appartient à cette puissance, & qui est située sur les frontières du pays des Grisons & du Haut-Rheinthal.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 20 thermidor.*

Le gouvernement a fait l'acquisition de trois grands bâtimens de la compagnie des Indes; ils doivent porter chacun 54 pièces de canons & 200 hommes d'équipage. Ils prendront à bord 2000 hommes de troupes; on ignore leur destination.

La flotte destinée pour les Indes Occidentales, a mis à la voile de Torbay, sous le convoi de la frégate *Succès*.

L'*Espiegle* est parti de Hull, avec 8 bâtimens destinés pour Hambourg, dont la cargaison est évaluée à 300,000 liv. sterl.

Le *Superbe*, de 74, a mis hier à la voile de Sheerness, pour se réunir à la flotte de l'amiral Duncan.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Strasbourg, le 3 fructidor.*

Les ministres autrichiens, & sur-tout le comte Metternich, font ce qu'ils peuvent pour entraver la marche des négociations de Rastadt, & pour mettre plus grande partie de l'Empire du côté de leur camp. Mais différens membres de la députation, réunis à d'autres envoyés allemands, s'aperçoivent du piège qu'on leur tend & tâchent de l'éviter. Aussi y a-t-il dans ce moment à Rastadt une espèce de petite guerre entre le ministre impérial & la députation. Les tentatives faites pour les rapprocher n'ont pas réussi jusqu'à présent.

Les ministres prussiens & les alliés du cabinet de Berlin manifestent ouvertement leur mécontentement à l'opposition inconstitutionnelle & illégale des ministres autrichiens. Il y a à Rastadt une crise qui pourra avoir les suites les plus inattendues & les plus importantes.

L'Autriche accumule toujours ses troupes dans le pays de Venise, en Tyrol & en Bavière. On est occupé de ce moment à former un corps dans les environs du lac de Constance. L'armée qui est postée entre ce lac, le Rhin & le Tyrol, est évaluée à 30,000 hommes. On renforce encore journellement par des troupes venues de la Bavière. On forme un camp à Pludens. C'est le général Hotze, natif du canton de Zurich, qui commande cette armée, destinée évidemment à faire une invasion en Suisse si la guerre recommence. Mais il se peut bien que les Français prévissent les Autrichiens & fissent la conquête du Tyrol. L'armée autrichienne en Bavière est dans le cercle de Souabe & se met en marche par Schaffouse. Plusieurs régimens autrichiens ont déjà passé par Augsbourg.

L'Autriche menace de faire occuper le pays des Grisons, où il se trouve une faction puissante qui lui est vendue, & qui a fait rejeter par la majorité des communes la réunion avec l'Helvétie. Le résident français

lurent Guyot, a publié à cette occasion deux notes, dans lesquelles il déclare que son gouvernement ne peut être indifférent à cet état des choses & doit s'opposer aux factieux qui veulent livrer les Grisons à la domination autrichienne. On prétend qu'un corps de troupes françaises doit s'y rendre. Un corps autrichien paroît avoir le même objet. Les troubles qui regnent dans ce pays sont leur comble; il n'y a que la médiation française qui puisse les calmer.

*De Brest, le 30 thermidor.*

Le calme empêche de sortir de la rade deux vaisseaux de ligne & deux frégates.

Il y a trois jours qu'une frégate anglaise s'est présentée à l'entrée de notre goulet, pour examiner insolemment nos vaisseaux en rade. Elle a eu cependant la prudence de se tenir hors de la portée du canon. On signale aux voiles ennemies.

Il est question d'une autre expédition très-considérable. Nos marins qui espéroient l'ariéré de leur solde, ont subi leurs privations, & ne songent plus qu'à tirer vengeance de notre plus cruel ennemi.

*DE PARIS, le 7 fructidor.*

Une des plus considérables maisons de commerce de Paris, a reçu de Marseille la lettre suivante, en date du 30 thermidor.

Nous croyons devoir vous transmettre une grande nouvelle, que nous regardons comme assurée; une maison de cette ville nous a communiqué une lettre de Tunis, qui lui apprend, sur la déposition d'un corsaire français, parti d'Alexandrie & arrivé à Tunis, que Buonaparte est parti le 15 messidor dernier à Alexandrie, avec l'escadre de son convoi en bon état; que le convoi a été mis à l'ancre dans le vieux port, & que l'armée française ayant son pied-à-terre, le général l'a fait camper en avant.

On apprend de Berlin que le comte de Cobenzel en un accueil distingué du roi, & que le surlendemain de son arrivée, il y eut chez le comte de Hautgnitz, ministre des affaires étrangères, une longue conférence, assista le comte de Cobenzel avec le prince de Reuss, prince Repnin & le comte Panin & quelques autres.

Les intrigues de M. Pitt pour allumer la guerre entre les république française & américaine, sont entièrement déjouées, dit un de nos journaux. Le citoyen L... n, nouvel envoyé américain, d'après les conventions, dit-on, de T. P. & de K... o, a pris à son arrivée, une voie droite, toujours la plus courte. Il a dîné hier avec le président du directoire; & il emporte avec lui un arrêté qui leve l'embargo d'un très-grand nombre de vaisseaux américains, pour ne pas dire de tous, & certes, on ne soupçonnera pas que trois frégates & une bombarde américaine, armées contre la France, aient pu jeter l'embargo dans le directoire de France. On a raison de dire à une paix solide.

Le citoyen Planat, chef de division au ministère de la guerre, qui avoit été arrêté comme porté sur la liste des émigrés, a justifié de sa radiation & été mis en liberté.

Le tonnerre est tombé l'avant-dernière nuit à Paris six ou trois fois, au boulevard de la Magdeleine, au boulevard National & à Montmartre où il a causé un incendie. Une femme, dans ces trois coups de foudre, n'a péri. On raconte des effets surprenans.

Duham, qu'on avoit dit à Milan, est à Rome, où il exerce les fonctions de médecin auprès de notre armée. Il n'y a en ce moment en Italie que trois membres connus de la convention; savoir Bassal, secrétaire-général du consulat de Rome, & Richard à Milan, où il dirige l'administration générale des hôpitaux militaires.

— Ce n'est, dit-on aujourd'hui, ni au nom ni à la requête du ministre des relations extérieures que se font les poursuites dont se plaint le citoyen Jorry.

*Extrait d'une lettre du ministre de la marine et des colonies, aux commissaires-principaux, du 24 thermidor an 6.*

Je remarque, citoyens, par la correspondance de la plupart des administrateurs des ports, que l'embargo mis récemment sur les navires américains, auroit occasionné la détention des équipages; ce seroit avoir bien mal compris les intentions du gouvernement, que d'avoir adopté une mesure qui paroît nous mettre dans une attitude hostile; vis-à-vis des Etats-Unis, lorsque les actes qui indiquent au contraire qu'il desire entretenir la bonne intelligence entre les deux républiques. Je vous recommande donc, citoyens, d'ordonner aussitôt la présente, la mise en liberté de tous les Américains qui auroient pu être considérés comme prisonniers de guerre par suite de l'embargo de leurs navires.

*Signé, BRUX.*

*Commission militaire de Paris.*

Les fables les plus absurdes ont été répandues sur la commission militaire de Paris. On a été jusqu'à imaginer qu'elle avoit condamné à mort deux cents individus, & qu'ils avoient été exécutés la nuit. Pour réponse à toutes ces calomnies, le secrétaire-général de ladite commission, le citoyen Røyer, nous adresse l'état suivant de tous ceux jugés par elle depuis la loi du 19 fructidor dernier, qui l'a établie.

*Noms des individus jugés.*

Le 20 vendémiaire, Antoine-Alexandre-Dieudonné de Mesnard, condamné à la peine de mort.

Le 23 vendémiaire, Marie-Hélène-François Paul, porte-faix-brugiere, acquitté.

Le 5 brumaire, Joseph-Louis-Vincent Rebourg, acquitté.

Le 7 brumaire, Louis-Charles Chenu, condamné à la peine de mort.

Le 11 pluviôse, Jean-Baptiste Trion, *idem*.

Le 15 floréal, Pierre-Jacques Martin, dit Saint-Prix, acquitté.

Le 16 floréal, Louis-Henri-François Lecoq de Beuville, condamné à la peine de mort.

Le 2 prairial, Henri-François Windeling, acquitté.

Le 4 prairial, Vincent Dclamotte, condamné à la peine de mort.

Le 5 messidor, Pierre-François Remusat, renvoyé au directoire.

Le 8 messidor, Charles-Marie-Hyppolite-Ferdinand Laborey de Salanse, condamné à la peine de mort.

Le 13 messidor, Agricole-Marie-Merle d'Ambert, *idem*.

Le 18 messidor, Charles Desroches-Chassay, *idem*.

Le 28 messidor, Pierre-Edme-Julien Dubrenil, *idem*.

Le 3 thermidor, Pierre Grandchamp, dit Beauceyron, acquitté.

Le 15 thermidor, Edme-Prosper Girard, dit Saint-Elme, condamné à la peine de mort.

Le 19 thermidor, Louis-Fortuné Guillon Rocheot, idem.

Le 26 thermidor, Charles-Hyppolite Rray, renvoyé par-devant l'administration centrale du département du Calvados.

Le 1<sup>er</sup> fructidor, Jean-Baptiste Lecoq, condamné à la peine de mort.

Le 4 fructidor, Jules-Éléonore Beauxoncle, condamné à la déportation.

Récapitulation.

Condamnés à la peine de mort. . . . .	12
Acquittés. . . . .	5
Renvoyé au directoire exécutif. . . . .	1
Renvoyé par-devant les administrations centrales. . . . .	1
Condamné à la déportation. . . . .	1
TOTAL. . . . .	20

« Je certifie que cet état est exact, & j'invite les incrédules à en faire la vérification sur les registres que je tiendrai toujours ouverts ».

Signé, ROYER, secrétaire-greffier de la commission militaire de la 17<sup>e</sup> division.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 7 fructidor.

Cholet, par motion d'ordre, demande l'exécution du règlement, & que désormais toute motion d'ordre soit signée de quatre membres.

Cette proposition est adoptée.

Briot, au nom de la commission chargée de l'examen des marchés, s'occupe sans relâche de son travail; le résultat de ce travail sera la réponse la plus péremptoire aux calomnies de ceux qui, voyant expirer le règne des dilapidations, voudroient semer la division entre les pouvoirs & s'identifier avec le gouvernement. Briot demande qu'on réunisse la commission de l'examen des marchés à celle qui est chargée de proposer des mesures contre les dilapidations & que le représentant du peuple Joabert leur soit adjoint. — Cette proposition est adoptée.

André (du Bas-Rhin) expose que depuis longtemps, le rapport sur les maisons de jeux est à l'ordre du jour; il demande qu'il soit incessamment fait, parce que chaque jour les excès augmentent & les jeux causent de nouveaux suicides.

Boulay (de la Meurthe) est d'avis qu'il faut s'occuper de cet objet, avant de statuer sur les dépenses de la police pour l'an 7, parce que la police tirant de fortes sommes des jeux, si on les supprime, il faudra nécessairement augmenter le crédit du ministre de la police.

Le conseil arrête que le rapport sur les jeux sera fait demain.

On reprend la discussion sur les dépenses communales; Bigonnet combat fortement le projet de la commission; il demande qu'on se rappelle ce qui s'est passé dans les premiers jours de la révolution; avec quelle joie le peuple a vu détruire les barrières; il s'autorise ensuite de l'appui de Mirabeau & d'autres publicistes.

Fabre & Pison-du-Galand répondent à Bigonnet, & font voir que le droit dont il s'agit ici, absolument indis-

pensable pour certaines communes, sera d'ailleurs différent de ceux qu'on percevoit sous l'ancien régime.

Le conseil arrête, en principe, qu'il sera perçu droit sur la consommation, dans les communes qui peuvent pas subvenir à leurs dépenses, avec les centimes additionnelles: la discussion sur la nature de ce droit & le mode de perception est ajourné.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 7 fructidor.

L'ordre du jour appelle la discussion de la résolution du 28 prairial, qui ratifie un contrat d'échange passé le 23 prairial an 6, entre le ministre des finances & la citoyenne Simonin.

Sur l'observation d'un membre, que l'acquéreur du domaine de Vellise peut profiter de la résolution qui leve de la déchéance les acquéreurs des domaines nationaux, pour rentrer dans son acquisition; & qu'en conséquence la veuve Simonin ne pourroit pas profiter de loi qu'on rendroit aujourd'hui en sa faveur, le conseil ajourne à prononcer sur cette résolution.

Bourse du 7 fructidor.

Amsterdam. . . . .	59 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> , 59 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .	Montpellier. . . . .	pair 8
idem cour. . . . .	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> à <sup>7</sup> / <sub>2</sub> .	Rente provis. . . . .	13
Hamb. . . . .	192 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> , 190 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> à 191.	Tiers cons. . . . .	16 f. 13
Madrid. . . . .	11 f. 58 c.	Bon 2/3. . . . .	2 f. 33
Mad. effect. . . . .	14 f. 58 à 62 c.	Bon <sup>1</sup> / <sub>2</sub> . . . . .	2 f. 33
Cadix. . . . .	11 f. 58 c.	Bon <sup>1</sup> / <sub>4</sub> . . . . .	50
Cad. effect. . . . .	14 f. 58 à 62 c.	Or fin. . . . .	107
Gènes. . . . .	96 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 95 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .	Lingot d'arg. . . . .	50 f. 65
Livourne. . . . .	106, 104 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Portugaise. . . . .	97 f. 28
Bale. . . . .	<sup>3</sup> / <sub>4</sub> per., 1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> per.	Piastre. . . . .	5 f. 30
Geneve. . . . .	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> per.	Quadruple. . . . .	81 f. 50
Lyon. . . . .	pair 10 j.	Ducat d'Hel. . . . .	11 f. 68
Marseille. . . . .	pair 10 j.	Guinée. . . . .	25
Bordeaux. . . . .	pair 12 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35	

Esprit <sup>3</sup>/<sub>4</sub>, 390 à 400 fr — Eau-de-vie 22 deg., 270 à 280 — Huile d'olive, 1 f. 15 à 20 c. — Café Martin, 3 fr. 10 c. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Anvers 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Sucre de Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 30 à 70 c. — Coton des isles, 4 f. 25 c. — Sel, 0 f.

Le Comparateur facile, à l'usage des citoyens peu familiarisés avec les nouvelles mesures, & le système des nouveaux poids & mesures qui lui sert de pendant, par Aubry, géomètre & libraire au quai des Augustins, n<sup>o</sup> 42. Prix broché 3 fr. & 5 fr. 50 cent. franc de port, & 4 fr. collé sur deux cartons.

De tous les ouvrages qui ont paru sur les poids & mesures, le plus préférable est sans doute celui qui réunit le plus de simplicité & de facilité; celui-ci représente ces deux avantages: l'auteur a eu l'hâte de procurer au public des moyens de transformations de l'exécution est prompte, & présente des résultats exacts. Cet ouvrage intéressant exemptera de faire des calculs pénibles & se préteut à beaucoup d'erreurs sur-tout quand il s'agit d'un système inconnu. Le citoyen Aubry ne s'est pas borné à faire l'application des anciennes mesures aux nouvelles, il a encore donné les facilités de transformer les mesures des principales places de l'Europe en mesures républicaines, ce qui rendra son ouvrage nécessaire aux banquiers, négocians qui correspondent avec l'étranger.

A. FRANÇOIS.